



PETR Pays Marennes Oléron (Siren : 200050334)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Marennes-Hiers-Brouage
Arrondissement	Rochefort
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2015
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. MICKAEL VALLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	22-24 rue Dubois-Meynardie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17320 Marennes
Téléphone	05 46 47 49 71
Fax	
Courriel	accueil-pmo@marennes-oleron.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	38 320
-----------------------------	--------

Densité moyenne	113,97
-----------------	--------

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
17	CC de l'Ile d'Oléron (241700624)	CC
17	CC du Bassin de Marennes (241700699)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>L'élaboration, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale du Pays Marennes Oléron tel que défini par l'article 1er de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Dans ce cadre, sa mission est de définir les grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire du Pays Marennes-Oléron concernant les évolutions démographiques, la croissance urbaine, l'activité économique, les infrastructures et les services de transport, les équipements et les services publics, l'environnement et de façon générale, les choix relatifs à l'occupation de l'espace moyen et à long termes.</i>
Développement touristique - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>La promotion touristique du Pays Marennes Oléron par la définition et la mise en oeuvre d'une politique de promotion du tourisme, notamment par la coordination des différents acteurs et partenaires du tourisme local, et par l'accompagnement de prestations de services promotionnelles et touristiques.</i>
Autres - Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>L'exercice d'activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de coordination ou de toute autre prestation nécessaire à la réalisation des projets de développement local, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, technologiques et touristiques, d'intérêt collectif tels que définis dans le cadre des orientations de la charte de développement durable du Pays Marennes Oléron. La représentation du Pays Marennes Oléron, et en particulier l'aptitude à engager contractuellement ses membres avec l'Europe, l'Etat, le Conseil régional de Poitou-Charentes et la Conseil général de la Charente-Maritime, ou toute autre collectivité publique ou partenaire, en application de l'article 22 de la loi d'orientation du 4 février 1995 susvisée, dans le cadre de la politique des pays.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)